

Création
de 2 Salles de classe
de l'Ecole Communale
R.P.I
1,3 Grande Rue
-60240-Liancourt Saint Pierre-

NOTICE DESCRIPTIVE
LOT 08
MENUISERIES
INTERIEURES

ARCHITECTE DPLG :
Jean-Jacques Traverse
4 rue Lapeyrère
-75018-Paris-
Tél:01.42.59.66.79
Tél:01.42.59.66.79
Port :06.62.73.77.67
jj.traverse.arch@free.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :
SOCOTEC: Pascal Lamotte
Village Mykonos bât B
36 Av Salvador Allende
-60000-Beauvais-
Tél :03.44.48.61.45
Port :06.72.24.42.50
pascal.lamotte@socotec.com

SPS :
Thierry.Despaigne
Le Bourg
25 place du Foirail
-46130-Loubressac-
Tél :01.46.03.19.75
Port :06.08.93.77.24
despaignearchitecte@hotmail.com

BET STRUCTURE Maçonnerie et Charpente : Interne à Entreprise Générale
BET FLUIDE : Interne à Entreprise Générale

CONCESSIONNAIRES :

* EDF : numéro de contrat:1- 97 T – 1960-Mr Vandenabeele : 06 98 74 73 61

* Eaux :Veolia contrat:11 571 002 10010 604 Mr Vandeputte 06 11 70 78 02 et 09 69 36 72 61

-l'entreprise adjudicatrice du marché est censée avoir visité les lieux pour établir son offre et garantir les quantités énoncées dans son offre. Aucune réclamation sur ces quantités ne sera reçue après signature des marchés.

LOT N° 08 Menuiseries Intérieures Bois

1/ GENERALITES.

1.1.1 : Objet et Maître de l ' Ouvrage:

Objet: Création de 2 salles de classe d'une « rue centrale couverte » et locaux annexes assorties de l'extension de l'Ecole Communale

1.1.2 : Deux Maîtres de l 'Ouvrage :

***RP1 : Mairie de Liancourt Saint Pierre-60240-(pour partie neuve)**

***Mairie de Liancourt saint Pierre-60240-(pour partie réhabilitée)**

Les 2 Maitres d'Ouvrage au sein d'une convention commune sont représentée par :Sylvain Lechatton Coordonnateur

1.2 Caractère du Marché.

Se reporter au CCAP ainsi qu'aux Principes Généraux T.C.E.

1.3 Documents à fournir par l'Entreprise:

Les documents suivants seront à remettre :

- Le devis quantitatif estimatif suivant le cadre du descriptif.
- Les notices expliquant les observations qui seraient faites sur les pièces du dossier d'Appel d'Offres, ainsi que sur les méthodes ou moyens mis en oeuvre pour satisfaire à une parfaite exécution du chantier.

- Un dossier administratif avec:

- Certificat Qualibat.

- Attestations d'assurances de Garantie décennale et de responsabilité Civile du chef d'entreprise.

- Déclaration sur l'honneur

1.4 Conditions Particulières d'exécution des ouvrages.

Se reporter au CCAP et aux Principes Généraux TCE.

1.5 Objets Trouvés.: sans objet.

1.6 Main d ' Oeuvre - Sous Traitance.

Chaque salarié d'Entreprise devra être aisément identifiable par un badge précisant l'identité de la Sté qui l'emploie.

Sous Traitance: Cf 1.7 du CCAP.

1.7 Constat d'huissier.

Ce Constat, s'il s'avère nécessaire, est normalement organisé à l'initiative de l'entreprise

1.8 Précautions vis à vis du domaine public.

cf. CCAP et Principes Généraux.

1.9 Classement de l'opération.

ERP 5° Catégorie.

1 GENERALITES**CAHIER DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES LOTS**

L'Entrepreneur est informé qu'outre les prescriptions contenues dans les documents de son lot, il doit prendre connaissance de la totalité des pièces concernant tous les lots, quelles qu'elles soient et notamment du CAHIER DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES APPLICABLES A TOUS LES LOTS.

Ce dernier document contient l'ensemble des informations nécessaires à l'ensemble des corps d'états. Les prescriptions qu'il contient prévalent sur toutes celles qui sont spécifiques d'un lot particulier.

REGLEMENTATION

Les travaux de menuiserie seront réalisés conformément aux normes et règlements en vigueur et en particulier :

- Toutes indications du R.E.E.F. et des cahiers du C.S.T.B., ainsi que toutes normes Françaises se rapportant aux ouvrages envisagés et d'une manière générale les normes séries B ou NFB et les normes séries P ou NFP en particulier :

- Normes NFP 01.005 - Dimensions des portes à vantaux battants
- Normes NFP 20.102 - Vocabulaire du bois
- Normes P 23.101 à NFP 23.502 - Menuiserie en bois
 - Normes P 20.320 - Portes et blocs portes : définition des performances
 - Normes NFP 26.101 à P 26.432- Quincaillerie
- Normes NTX 40.500 - Préservation du bois dans la construction
 - Normes NFB 50.001 à NFB 50.001 à NFB 50.102 - Généralités
 - Normes NFB 51.001 à B 51.356 - Méthodes d'essais du bois et des panneaux
- Normes B 52.001.3 à NFB 52.001.46 - Règles d'utilisation du bois dans les constructions
- Normes NFB 53.010 à B 53.521 - Cubage, dimensions et classement d'aspect des sciages
- Normes NFB 54.000 à NFB 54.522 - Produits demi finis
- Normes NFB 55.001 à NFB 55.101 - Produits finis
- Normes NFB 56.010 à NFB 56.031 - Panneaux FIBRAGGLO
- Norme DTU P 68.203 - Mise en oeuvre plafonds suspendus fibre, bois et métal.
 - Norme NT D27402: Boîtes aux lettres pour installation intérieure

 - Norme NT D27 404: Boîtes aux lettres à ouverture totale (OT) pour installation intérieure

L'énumération des cahiers C.S.T.B., D.T.U. et N.T. n'est donnée qu'à titre d'information et ne peut constituer une énumération limitative, l'Entrepreneur devant se référer à tous les règlements, lois... afférents à sa spécialité et également aux autres travaux qui lui sont imposés.

1.1 PLANS D'EXECUTION

L'Entreprise est tenue de présenter tous les dessins de détails d'exécution : Plans, coupes, élévations (échelle 1/10^{ème} ou 1/20^{ème}) comportant l'indication des quincailleries, couvre joints, pattes à scellement... profils et sections de toutes les pièces. Les tolérances imposées au Gros-Oeuvre sont précisées pour chaque cas, par les normes AFNOR précitées. L'Entreprise les rappellera obligatoirement sur ses plans.

Vérifications de dimensions

Sur tous les ouvrages neufs où il devra s'implanter, l'Entrepreneur vérifiera lui-même, le respect par l'Entreprise de Gros-Oeuvre, des tolérances imposées dans le cas d'ouvrages au droit de maçonneries neuves, et signalera au Maître d'Oeuvre toute anomalie qui pourrait être rencontré au droit d'ouvrages existants.

1.2 COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

Une étroite coordination sera assurée tant au niveau des études qu'au stade de l'exécution sur le chantier entre le présent lot et les corps d'états suivants :

Gros-Oeuvre

Pour les réservations et scellements dans les ouvrages en béton ou maçonnerie

Pour l'implantation des huisseries dans les murs et cloisons

Chauffage

Pour la détermination des coefficients d'isolation thermique à prendre en compte dans le calcul des déperditions

Peinture

Pour l'impression des bois avant pose

Serrurerie

Pour l'organigramme de clés

Menuiseries extérieures

Pour l'organigramme de clés

1.3 IMPRESSION ET PROTECTION

L'ensemble des menuiseries sera livré sur le chantier avec :

- sur les bois exotiques : un dégraissage à base de solvant,
- sur les menuiseries à peindre : une couche d'impression à l'huile,
- sur les menuiseries à vernir : une couche primaire vernie bouche-pores.

Toutes les menuiseries en bois seront traitées contre les insectes et les champignons par un produit organique homologué C.T.B.F., qui sera du genre xylophène S.O.R..

L'Entrepreneur du présent lot s'assurera qu'il n'y a pas incompatibilité entre le produit organique

et les travaux de peinture ou vernis prévus.

Afin d'éviter toute incompatibilité entre les produits de protection et les peintures en revêtements définitifs des ouvrages, l'Entrepreneur titulaire du présent lot devra, avant leur emploi, remettre un échantillon à l'Entrepreneur chargé de cette finition.

Tous les bois destinés à être peints seront livrés avec une couche d'apprêt.

Protection insecticide - fongicide - hydrofuge - contre l'incendie

Suivant C.C. du D.T.U. 36.1, avec des produits homologués à la marque C.T.B.F..

Protection des ouvrages métalliques

Avant leur pose, tous les éléments métalliques entrants dans la composition des ouvrages auront reçu un traitement définitif contre la corrosion.

Seuls les aciers destinés à être incorporés dans le béton (pattes à scellement) seront bruts, mais décalaminés.

1.4 ÉCHANTILLONS

Se reporter aux PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES LOTS.

De plus, l'Entreprise devra présenter d'une manière générale, tout échantillon jugé utile par le Maître d'Oeuvre et notamment les éléments suivants :

- Huisserie,
- Bloc porte coupe-feu,
- Bloc porte de distribution,
- Plinthes,
- Butée de porte,
- Façade de placards.
- Trappe d'accès gaines techniques,
- Façades de gaines techniques,
- Habillages divers...

Nota : Les éléments présentés comme échantillon seront ferrés et munis des quincailleries complètes : ils seront entièrement finis.

Il devra, à la suite de ces présentations, tenir compte des modifications exigées par le Maître d'Oeuvre pour la fabrication des articles correspondants demandés dans son Marché.

1.5 QUALITE DES MATERIAUX

1.5.1 BOIS

Toutes les menuiseries devront être parfaitement lisses sur toutes leurs faces et tous les ponçages devront être exécutés par l'Entrepreneur de Menuiserie avant l'exécution des travaux de peinture et vernis.

Les parements bruts seront bien affleurés. Les parements corroyés seront parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache. Les rives seront bien droites et non épaufrées. Les ouvrages en bois de choix seront exécutés avec le plus grand soin, les arêtes seront vives, aucun éclat ne sera toléré, les assemblages seront à coupe d'onglet, les coupes seront franches et sans éclat.

Le degré d'humidité des bois correspondra au milieu d'utilisation déterminée selon norme NF B

-l'entreprise adjudicatrice du marché est censée avoir visité les lieux pour établir son offre et garantir les quantités énoncées dans son offre. Aucune réclamation sur ces quantités ne sera reçue après signature des marchés.

50.002, mesuré selon norme NT B 51.004.

1.5.2 PANNEAUX AGGLOMÉRÉS - PANNEAUX CONTREPLAQUÉS

Les panneaux entrant dans la constitution des menuiseries seront toujours de ter choix à grains fins qualité pour menuiserie d'agencement et de décoration. Ils seront également choisis en fonction de leur exposition et positionnement définitif dans le Bâtiment : qualité CTB X pour extérieur - CTB H pour milieux humides...

Les faces des panneaux finis seront soigneusement poncées pour êtres vernis ou peintes.

1.5.3 COLLES

Les colles employées devront avoir fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et seront utilisées suivant prescriptions du fabricant.

1.5.4 QUINCAILLERIE

Tous les éléments utilisés seront normalisés et porteront l'estampille N.F. leurs qualités et leurs principes de pose seront définis dans le C.C. du D.T.U. 36.1.

Ils seront conformes aux Normes S.N.Q.V., solidement fixés et facilement remplaçables en cas d'accident. Toutes les condamnations devront êtres inviolables de l'extérieur.

1.5.5 PAUMELLES

Les paumelles à employer seront celles le mieux appropriées aux ouvrants et leur nombre sera déterminé par leur poids et leurs dimensions. Toutes ces paumelles comporteront des bagues en laiton.

1.5.6 VISSERIES

Toutes les pièces de quincaillerie seront fixées avec des vis à tête fraisée, leur nombre et force convenant à l'importance des pièces. Toutes les vis seront soigneusement mises en place (l'emploi d'un marteau étant formellement interdit).

1.5.7 ACIERS

La protection des aciers sera réalisée suivant la norme NF P 24.351.

1.5.8 SÉCURITÉ INCENDIE

Se reporter aux PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES LOTS.

1.6 POSE DES MENUISERIES - HUISSERIES

1.6.1 POSE DES MENUISERIES

La pose sera effectuée par le lot plâtrerie en incorporation dans les cloisons en placo styl, le réglage, le calage, mise en jeu et maintien provisoire des ouvrages de menuiserie bois, ou blocs portes sont à la charge du présent lot.

Cependant, les huisseries incorporées dans des cloisons en PLACO seront posées à l'avancement par le lot PLATRERIE.

Les scellements définitifs dans les ouvrages de Gros-Oeuvre sont à la charge des deux lots concernés.

La pose des menuiseries devra être faite suffisamment tôt pour que les scellements soient exécutés avant l'exécution des enduits et finition des lots concernés. Dans le cas contraire, les raccords seront exécutés par les Entrepreneurs intéressés, à la charge du présent lot.

Après réglage, la pose et le scellement des menuiseries, l'Entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés de façon parfaite et retirer les calages. De plus, il devra la coupe des barres d'écartement des huisseries ainsi que l'enlèvement de tous ouvrages de maintien provisoire.

Tolérances

Tolérances d'implantations entre chacun des axes de la menuiserie et chacun des axes théoriques inférieur à 1 cm.

Tolérance de rectitude et d'aplomb des montants d'huisseries ou bâtis inférieur à 2 mm.

Tolérance de rectitude et d'aplomb des traverses d'huisseries ou bâtis inférieur à 2 mm pour le premier mètre augmenté de 1 mm au-delà avec un maximum de 4 mm. Dans le cas d'incorporation en mur banché, tolérance d'altitude portée à 5 mm.

Tolérance de jeu des ouvrants par rapport au sol **fini** entre 5 et 10 mm. À adapter pour les calculs de VMC en ce qui concerne le détalonnage.

1.6.2 PROTECTION APRÈS-POSE

Après mise en oeuvre, l'Entrepreneur doit assurer la protection de ses ouvrages par tous dispositifs appropriés : liteaux, baguettes, films plastiques...

Les menuiseries posées finies (cas des revêtements lamifiés) seront protégées jusqu'à la date de réception par des habillages en carton fort ou tout autre procédé approprié.

L'Entreprise enlèvera les protections à la date fixée par le Maître d'Oeuvre.

1.7 ESSAIS - RECEPTION

Les procès-verbaux d'essais et de classements des menuiseries seront remis au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle avant leur mise en oeuvre.

Avant réception, l'Entrepreneur procédera à une vérification générale de ses ouvrages.

Cette vérification ponant plus particulièrement sur :

- La qualité des bois,

- La qualité des assemblages,
- La verticalité des ouvrages,
- Le bon fonctionnement des serrures et autres parties métalliques,
- La mise en jeu des parties mobiles,
- L'enlèvement des protections provisoires,
- Le nettoyage des revêtements de finition.

1.8 REMISE DES CLES

Les clés seront remises lors de la réception, en 3 exemplaires par serrure pour les serrures de sûreté et en 2 exemplaires pour les serrures ordinaires.

Elles seront présentées sur panneau avec étiquettes indiquant le bâtiment, le niveau et le local correspondant.

Le présent lot est chargé dans le cadre de son forfait de coordonner les organigrammes de serrures pour l'ensemble de l'opération et pour tous les corps d'état.

Canons provisoires

Dans le cadre de son forfait, pendant toute la durée des travaux, l'Entrepreneur devra la pose de canons provisoires qu'il remplacera pour le jour de la réception.

1.9 DEFINITION DES PRESTATIONS

Elles comprennent de façon non limitative :

- La fourniture, le transport, le stockage, la mise en oeuvre, la pose, le réglage, tous les matériaux,
- Les plans et dessins de détails d'exécution,
- La fourniture d'échantillons,
- La présentation des prototypes,
- La fourniture, la mise en place et le repli de tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux,
- La vérification des tracés d'implantation du Gros-Oeuvre,
- La réfection ou la répartition des ouvrages défectueux ou détériorés constatés, soit en cours d'exécution, soit avant réception, avec toutes les conséquences en découlant,
- La protection anti-rouille pour tous les ouvrages en acier par métallisation, galvanisation à chaud, ou par peinture anti-rouille passée en une couche en usine,
- Toutes les sujétions découlant des fixations : calfeutrement bois, complément d'isolations thermique et phonique, joints étanches, joints coupe-feux, pattes à scellement...
- La protection des matériaux verriers jusqu'à réception des ouvrages,
- Les nettoyages, en fin de travaux des ouvrages.

1.10 LIMITE DES PRESTATIONS

1.10.1 TRAVAUX A LA CHARGE DU PRESENT LOT

Les prestations prévues au présent lot et de façon non limitative sont :

- Les blocs portes de distribution,
- Les plinthes en bois,
- Les façades de gaines techniques et trappes,
- Les façades des placards,
- Les équipements divers en menuiseries,
- L'organigramme des clés dans le projet entier,
- Les seuils à la Suisse.

-

1.10.2 TRAVAUX À LA CHARGE DES AUTRES CORPS D'ÉTAT

1.10.2.1 Lot Gros-Oeuvre

- réservations, feuillures et scellement, incorporations aux coffrages des voiles des huisseries banchées fournies par le présent lot par les murs réalisés en maçonnerie en infrastructure,
- implantation des cloisonnements,

1.10.2.2 Lot Cloisons – Plâtrerie

- Scellement des huisseries dans les cloisons légères
- Pose des bâtis de trappes de visite fournis par le présent lot.

1.10.2.3 Lot Peinture

- Impression avant pose des bois en contact direct avec le Gros-Oeuvre.
- Impression portes extérieures.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1. PORTES

2.1.1 BLOCS PORTES DE DISTRIBUTION

Bloc porte pleine.

Huisseries :Huisseries bois, profil pour cloisons de 72 mm, ou en tableaux maçonnerie suivant les plans Architecte.

Tous les accessoires de fixation, l'empennage de serrure et les paumelles seront compris.

En feuillures, il sera fourni et posé (après peinture définitive de l'huissierie) trois butoirs élastiques par porte.

Elles seront du type EDAC ou qualité équivalente.

Vantaux (à peindre) :Ils seront du type pleine pré-peinte et comprenant :

- dimension de passage selon plans
- âme pleine en aggro
- fibre lisse aux 2 faces
- Protection aux 2 faces par panneau métallique,
- Dispositifs anti-pince doigts

En partie basse, les vantaux seront "détalonnés" pour assurer la circulation d'air des pièces principales vers les pièces de service.

Ferrage, Quincaillerie type Golf Bezault Golf argent 90

a) portes équipées de bec-de-cane et clef cylindre européen :

- . 3 paumelles de 110 x 40 mm par vantail
- . 1 bec-de-cane à mortaiser
- . ensemble béquille de chez Bezault Golf argent 90

b) de bec de cane à condamnation/dé-condamnation:

- . 3 paumelles de 110 x 40 mm par vantail
- . 1 bec-de-cane à condamnation demi-tour
- . ensemble béquille de chez Bezault Golf argent 90

Habillages à peindre sur le pourtour en profils à angles vifs de 40 mm x 10 mm

Concerne : Toutes les portes intérieures des classes et toilettes et pièces du R+1

La pose sera effectuée par le lot plâtrerie en incorporation dans les cloisons en placo styl, le réglage, le calage, mise en jeu et maintien provisoire des ouvrages de menuiserie bois, ou blocs portes sont à la charge du présent lot.

2.1.2 BLOCS PORTE VITRE

Bloc porte pleine.

Huisseries

Huisseries bois, profil pour cloisons de 72 mm, ou en tableaux maçonnerie suivant les

plans Architecte.

Tous les accessoires de fixation, l'empennage de serrure et les paumelles seront compris. En feuillures, il sera fourni et posé (après peinture définitive de l'huissierie) trois butoirs élastiques par porte.

Elles seront du type EDAC ou qualité équivalente.

Vantaux (à peindre)

Ils seront du type pleine pré-peinte et comprenant :

- dimension de passage selon plans
- âme pleine en agglo
- fibre lisse aux 2 faces
- vitrage sécurisé avec film opaque,
- Protection aux 2 faces par panneau métallique,
- Dispositifs anti-pince doigts

En partie basse, les vantaux seront "détalonnés" pour assurer la circulation d'air des pièces principales vers les pièces de service.

Ferrage, Quincaillerie type Golf Bezault Golf argent 90

c) portes équipées de bec-de-cane et clef cylindre européen :

- . 3 paumelles de 110 x 40 mm par vantail
- . 1 bec-de-cane à mortaiser
- . ensemble béquille de chez Bezault Golf argent 90
- . Habillages à peindre sur le pourtour en profils à angles vifs de 40 mm x 10 mm

Concerne : Toutes les portes intérieures des classes et toilettes et pièces du R+1

La pose sera effectuée par le lot plâtrerie en incorporation dans les cloisons en placo styl, le réglage, le calage, mise en jeu et maintien provisoire des ouvrages de menuiserie bois, ou blocs portes sont à la charge du présent lot.

2.2 PLINTHES

Fourniture et pose de plinthes bois à peindre à arêtes vives en médium collées sur les cloisons et doublages

Concerne : Tous les locaux intérieurs non carrelés ou non équipées de plinthes électriques

2.3 TRAPPES D'ACCES

Bâti dormant en bois de sapin du Nord, feuillures 27 x 22 mm de profondeur, à sceller dans maçonnerie et cloisons (1 traverse basse, 2 montants et 1 traverse haute).

Panneau de fermeture en MÉDIUM M1, épaisseur 22 mm, C.F. ½ H, à poser en feuillures du bâti ci-dessus, avec dispositif de fixation invisible (par exemple : profil inférieur en U, clips en partie supérieure).

Il sera réservé un joint creux de 5 mm entre les bords du panneau et le nu de la feuillure. Bouton de trappe et fermeture par batteuse avec serrure à clef.

Couvre-joint avec pose des joints nécessaires pour calfeutrement coupe-feu.

Calfeutrement intérieur par Isorel mou de 2 cm ou tout autre moyen de manière à respecter la réglementation acoustique et le QUALITEL.

Fourniture et pose d'une échelle alu d'accès avec boîtier sous clef

Concerne :

- Dimensions approximatives : 90 x 90 cm dans cloison redressement cuisine R+1 pour accès sous combles,
- Dimensions approximatives : 70 x 70 cm dans plafond R+1 pour accès sous combles depuis salle Maîtrise
- Dimensions approximatives : 70 x 70 cm dans plafond R+1 escalier pour accès sous combles
- Dimensions approximatives : 140 x 90 cm sous rampant escalier

2.4. PORTE ACCES Local TECHNIQUE R+1 Local Rangement RDC

Bâti dormant en bois de sapin du Nord, feuillures 27 x 22 mm de profondeur, à sceller dans maçonnerie et cloisons (1 traverse basse, 2 montants et 1 traverse haute).

Panneau de fermeture en MÉDIUM M1, épaisseur 22 mm, C.F.1/2 H, à poser en feuillures du bâti ci-dessus, avec dispositif de fixation invisible (par exemple : profil inférieur en U, clips en partie supérieure).

Il sera réservé un joint creux de 5 mm entre les bords du panneau et le nu de la feuillure. Serrure à clef. Couvre-joint avec pose des joints nécessaires pour calfeutrement coupe-feu. Panneau ouvrant avec parement isolant.

Ferme-porte

Manoeuvre sortie simple poussée,

Poignée Tirage golf Bezaut assorti

Concerne :

- Dimensions approximatives : 204x90 cm:2 Unités

2.5 CLOISONS STRATIFIEES

- Les portes, refends et meneaux de façade sont réalisés en stratifié massif de 10 mm d'épaisseur finition « peau de pêche » fabriqués par Max (ou équivalent). Le panneau est garanti en ambiance humide, son classement au feu est M2. Les chants des panneaux sont chanfreinés.
- Hauteur des portes : 1600 mm
- Largeur des portes : 770 mm (voir Bureau Contrôle)
- Hauteur des meneaux et refends : 1800 mm
- 20 Coloris sont disponibles suivant le nuancier stratifié massif FRANCE EQUIPEMENT.

Détails techniques :

- Meneaux de façade arrondis en partie basse, évitant les angles agressifs
- Pièces d'assemblage (équerres) en inox laqué gris RAL 7040. Fixation au mur de fond par 2 étriers. Assemblage des meneaux de façade sur refends et murs d'extrémité par 3 équerres.
- Pieds vérin en polyfor armé de fibres de verre permettant un réglage de vide au sol de 100 à 140 mm. Coloris Gris RAL 7040.
- Pour les meneaux dont la largeur est inférieure à 250 mm, les pieds sont remplacés par un potelet en

-l'entreprise adjudicatrice du marché est censée avoir visité les lieux pour établir son offre et garantir les quantités énoncées dans son offre. Aucune réclamation sur ces quantités ne sera reçue après signature des marchés.

acier.

- Visserie inox à empreinte spéciale anti-effraction. Invisible en façade.
- Verrou condamnation et dé-condamnation
- 2 boutons de porte fixés dos à dos sur chaque porte, coloris Gris RAL 7040.
- Paumelles multifonctionnelles grises RAL 7040 en polyfor armé de fibres de verre. 2 paumelles par porte.

2.6 CIMAISES

En aluminium anodisé sur les pourtours : -des classes RDC
-de la rue intérieure
- local Maîtrise R+1.

2.7 MIROITERIE

Fourniture et pose d'une glace miroir JPA collé et fixation mécanique

Provision Dimensions : 60x80.

Concerne : 5 unités dans réservation faïence

2.8 SIGNALETIQUE

Aluminium collé découpé
Numérotation des 2 classes
Identification :

- chaufferie
- local rangement
- local électrique (idéogramme)
- toilettes maîtrise PMR (idéogramme)
- toilettes élèves PMR (idéogramme)
- toilettes élèves (idéogramme)
- salle réfectoire Maîtrise

2.9 TRANSFERTS

Reflectiv translucides à coller

Localisation : Fenêtres et Porte-fenêtre RDC donnant sur cantine façade Est

Localisation : Fenêtre et Porte-fenêtre RDC donnant sur rue façade Ouest

2.10 COORDINATION SANTE SECURITE

L'Entreprise se reportera au PLAN GENERAL DE COORDINATION et prévoira toutes les sujétions liées à la Santé et Sécurité du Personnel.

| <i>Désignation des ouvrages</i> | <i>Unit.</i> | <i>Prix unit.</i> | <i>Prix total</i> |
|---|--------------|--------------------------------|-------------------|
| D.P.G.F | | | |
| <i>Lot 08 – Menuiseries Intérieures</i> | | | |
| 2.1.1 BLOCS PORTES DE DISTRIBUTION | | | |
| 2.1.2 BLOCS PORTE VITRE | | | |
| 2.2 PLINTHES | | | |
| 2.3 TRAPPES D'ACCES | | | |
| 2.4. PORTE ACCES Local TECHNIQUE R+1 Local Rangement RDC | | | |
| 2.5 CLOISONS STRATIFIEES | | | |
| 2.6 CIMAISES | | | |
| 2.7 MIROITERIE | | | |
| 2.8 SIGNALETIQUE | | | |
| 2.9 TRANSFERTS | | | |
| <i>Montant total HT en Euros</i> | | <i>Menuiseries Intérieures</i> | |
| <i>TVA 20 %</i> | | | |
| <i>Montant total TTC en Euros</i> | | | |

-l'entreprise adjudicatrice du marché est censée avoir visité les lieux pour établir son offre et garantir les quantités énoncées dans son offre. Aucune réclamation sur ces quantités ne sera reçue après signature des marchés.